

ARISTOPHIL – ARTECOSA : la revente des oeuvres

La revente des oeuvres est une préoccupation de tous les consommateurs.

Cette page va vous donner des nouvelles. Cela concernera tant les contrats AMADEUS que l'évolution de la situation pour les indivisions tant la situation est complexe ! Nous pouvons associer les clients de la société ARTECOSA à notre proposition.

La société ARISTOPHIL est en liquidation judiciaire depuis le 5 aout 2015. Depuis cette date, se trouve posé le problème de la revente des œuvres appartenant à plus de 35 000 personnes. La société détenait dans trois chambres fortes près de 130 000 œuvres.

Forte de plusieurs centaines de consommateurs, l'ADC LORRAINE défend depuis mars 2015 les intérêts de clients souhaitant disposer d'informations objectives. Il est toujours possible d'adhérer.

Vous trouverez plus d'informations sur notre page : ARISTOPHIL : LIQUIDATION JUDICIAIRE le 5 aout 2015 de la société.

Cette possibilité est offerte exclusivement à nos adhérents.

L'adhésion en ligne : adhésion ou ré adhésion par ADC LORRAINE

Le prix est de 35 € ou 47 € avec l'abonnement à notre revue trimestrielle dont nous publions un numéro : antipac 137

Nancy, le 08/07/17

Une bonne nouvelle dans le paysage ! La SAS PATRIMOINE ECRIT jette l'éponge.

Le président a publié un communiqué que nous reproduisons : Le communiqué de M. BOHBOT

Il se plaint des attaques dont il a été victime. A qui la faute ? Les agissements de la société ont été tels qu'une plainte a été déposée. L'arrêt de la société ne change rien aux infractions commises à notre sens.

L'apparition de cette société en janvier 2016 n'a pas arrêté de gêner l'évolution du dossier. Il a fallu deux actions judiciaires pour empêcher ce qui se préparait. La première a concerné Maitre LEGRAND en février 2016 et a été faite par Maitre LELOUP THOMAS pour bloquer le contrat avec cette société, la deuxième concernait aussi Maitre LEGRAND avec PATRIMOINE ECRIT en septembre 2016 pour bloquer le deuxième contrat.

Il est à noter que le gestionnaire de la société est un administrateur judiciaire.

Il s'agit de Maître CARBONI, 7 Rue de Caumartin, 75009 PARIS.
Quant à la revente des AMADEUS, il y a suffisamment de personnes qui s'occupent de ce domaine sans que l'on y ajoute un intervenant de plus.

Nancy, le 02/07/2017

Vous êtes un certain nombre, au vu des visites de cette page, à vouloir des renseignements sur la vente des oeuvres récupérées chez ARTECOSA. Vous trouverez dans cette page les informations utiles mais nous devons vous rappeler certains points :

- La récupération n'empêchera pas les actions pour demander le différentiel entre le prix payé et le prix revendu.
- Vous cassez un contrat s'il a moins de 5 ans mais cela ne risque rien. En effet, la société ne reprend plus de contrat avec les intérêts depuis plus d'un an. Elle vous propose de vous aider à les vendre moyennant un coquet pourcentage par sa salle des ventes.
- La société pourrait dans un avenir plus ou moins proche tomber en redressement judiciaire. Vos oeuvres seront alors bloquées pendant un temps plus que certain. Vous risquez alors de tomber dans la période où les 130 000 oeuvres des stocks d'ARISTOPHIL seront mis en vente.

N'attendez pas !

- Vous allez découvrir dans un proche futur des propositions plus ou moins sérieuses pour revendre vos oeuvres. La prudence absolue est de rigueur même si ces offres proviennent de professionnels !

Nancy, le 28/06/2017

La revente des oeuvres des contrats AMADEUS donnent des idées à certains. Nous avons appris par plusieurs adhérents que la société AGUTTES qui a les stocks d'ARISTOPHIL va demander 3 % de frais pour expertiser les oeuvres si vous ne les laissez pas chez eux ! Il est bon de savoir qu'un nombre de salles des ventes le font GRATUITEMENT ! Ce % étonnant doit vous amener à bien réfléchir avant de prendre une décision.

Nous vous rappelons que Maître TEITGEN le fait GRATUITEMENT. Par ailleurs et en sus, la société vous demandera, comme c'est prévu dans le jugement du 5 octobre, une somme de 96 € si vous ne laissez pas les oeuvres chez eux.

Nancy, le 13 janvier 2017 :

Nous avons reçu la première ordonnance de dénonciation des contrats AMADEUS vendus par la société ARISTOPHIL. Par ailleurs, de nombreux clients de la société ARTECOSA nous ont informé avoir récupéré leurs oeuvres et nous demandent comment faire. Vous allez trouver dans cette page dans la partie AMADEUS les informations utiles.

Nancy, le 6 décembre 2016 :

Nous avons plusieurs adhérents qui détiennent actuellement les oeuvres vendues par la société. Selon les contrats en notre possession, des frais

vendeurs sont demandés à hauteur de 10 %.

Maitre TEITGEN, commissaire priseur, nous a donné son accord pour que les clients de la société ARTECOSA puissent bénéficier du même système que pour les clients ARISTOPHIL. Il ne sera pas demandé de frais vendeurs par la salle des ventes. Vous économiserez ainsi ces 10 %. Par contre, il vous sera demandé d'être adhérents de l'association. Le lien ci-dessus permet de la faire sans difficulté.

La revente des œuvres va générer obligatoirement une perte. Cette action n'empêche pas les recours juridiques ou judiciaires. Les modalités d'envoi de ces œuvres et la gestion par la salle des ventes seront précisées dans un très proche avenir. Vous trouverez d'autres informations dans la page ARTECOSA consultable à l'adresse suivante : ARTECOSA : La cousine d'ARISTOPHIL.

La suite de cette page va être en deux parties :

- 1) Les informations importantes pour les indivisions d'ARSITOPHIL
- 2) Les contrats AMADEUS ou les contrats ARTECOSA.

LES INDIVISIONS D'ARISTOPHIL

Nancy, le 01/04/2017

Après un long combat, le TGI de Paris a annulé le contrat de la SAS PATRIMOINE ECRIT. Il a validé un protocole qui est expliqué dans la page ARISTOPHIL et qui permet enfin de dire que ce lourd dossier va pouvoir évoluer dans de bonnes conditions.

Par ailleurs, Maitre DELOMEL a déposé au TGI de Nice ses conclusions pour l'action en justice contre le notaire rédacteur des conventions d'indivisions. Là, encore la page ARISTOPHIL de ce site va vous donner les informations essentielles. Si vous avez de sparts d'indivision, contactez nous vite.

Nancy, le 29 juillet 2016

Une série de nouvelles TRES IMPORTANTES !

Selon les informations de notre avocat, Maitre LEGRAND a démissionnée de son poste d'Administrateur et est remplacée par Maitre HOTTE Pascal, Administrateur judiciaire 33 Avenue du Maine, 75015 PARIS !!! Ce départ ne peut que nous plaire... mais ne règle pas tout hélas. Il reste dans le paysage le contrat signé avec la SAS PATRIMOINE ECRIT...

Par ailleurs, Maitre LELOUP THOMAS a fixé la date ultime pour l'appel d'offre qui était prévu initialement le 27 juillet au 12 septembre avec ouverture des offres le 13 septembre ! Ces nouveautés seront commentées dans le mail que nous envoyons à nos adhérents.

CONTRATS AMADEUS :

Nancy, le 13 janvier 2017 :

Nous avons reçu la première ordonnance de dénonciation des contrats AMADEUS vendus par la société ARISTOPHIL. Par ailleurs, de nombreux clients de la société ARTECOSA nous ont informé avoir récupéré leurs œuvres et nous demandent comment faire.

Vous trouverez, à titre d'exemple ci dessous, une ordonnance rendue par le Tribunal de Commerce de Paris. Elle est très importante. Elle permet dans un deuxième temps de vous restituer les œuvres. Cette démarche n'est possible que si l'ordonnance est rendue. Vous allez donc recevoir un autre courrier recommandé avec AR vous précisant le détail de la restitution : L'ordonnance de restitution des contrats AMADEUS

Pour les consommateurs non adhérents qui souhaiteraient bénéficier de cette possibilité, il sera demandé l'adhésion de 35 ou 47 € et les frais de participation au pôle Aristophil de 100 €. Le versement peut se faire soit par chèque à adresser à ADC LORRAINE, 3 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY soit par carte bancaire avec le lien qui est en début de cet article.

En tout état de cause, nous vous demandons de nous contacter par mail à l'adresse livres@adc54.fr quelque soit la situation en nous indiquant l'information suivante :

- Je souhaite vendre mes œuvres mais ne pas participer aux actions de l'ADC LORRAINE (dossier ARISTOPHIL)
- Je suis un client de la société ARISTOPHIL et souhaite participer aux actions de l'ADC LORRAINE
- Je suis outre mon / mes contrats AMADEUS propriétaire de contrats d'indivisions.

Je suis un client de la société ARTECOSA

Vous trouverez avec le lien ci-dessous le fonctionnement du pôle Aristophil : ARISTOPHIL : LIQUIDATION JUDICIAIRE le 5 aout 2015 de la société.

Pour les personnes ayant des œuvres acquises auprès d'ARTECOSA, dans l'immédiat, il ne sera demandé que l'adhésion. Nous vous donnerons les changements en cas de redressement ou de liquidation de la société. Nous avons conclu un accord avec Maitre TEITGEN Sylvie commissaire priseur de la salle des ventes ANTICTHERMAL 12 Rue du Placieux, 54000 NANCY.

Elle a accepté de vendre sans frais vendeurs les œuvres dont vous êtes propriétaires. Cette possibilité est offerte à nos adhérents à jour de cotisation. Le fonctionnement sera le suivant :

a) Les conditions d'accès :

- Pour bénéficier de l'accord avec Maitre TEITGEN, nous vous demandons d'être à jour de la participation de 100 € et d'être à jour de votre adhésion. Nous vous fournirons une attestation indiquant que vous êtes à jour et que vous devrez donner à Maitre TEIGEN. Cette attestation vous sera systématiquement envoyé par mail. Nous vous demandons d'utiliser l'adresse connue (livres@adc54.fr) pour nous la demander.
- Vous aurez un contrat à signer avec elle qui précisera que compte tenu

de votre situation d'adhérent ADC, il n'y a pas de frais vendeurs. Ce document sera établi après expertise et prix de réserve comme c'est le cas en cas de vente aux enchères.

b) La relation avec Maître TEITGEN :

Maître TEITGEN pourra vous recevoir avec vos œuvres aux fins d'expertise. Vous pourrez aussi lui envoyer celles-ci par courrier mais attention ! Il faut que la valeur déclarée corresponde au prix payé. On ne sait jamais avec LA POSTE...

Vous pouvez la joindre pour un rendez vous par différents moyens dont :

- Téléphone : 03 83 28 13 31
- Mail : anticthermal@orange.fr
- Site Internet : anticthermal.com

Maître TEITGEN organise régulièrement des ventes et utilise une plateforme qui permet de proposer des œuvres à toute la planète. Elle se chargera de tout le process avant la mise en vente et en particulier le catalogue et la publicité. Bien évidemment avant la vente, vous aurez un compte rendu de cette expertise et vous pourrez mettre un prix de réserve. Le montant de la revente vous sera reversé dans un délai de 5 semaines.

c) Le rôle de l'ADC LORRAINE :

Nous n'interviendrons pas dans le processus de vente et le versement des sommes résultant de la vente de vos œuvres. Maître TEITGEN sera votre seule interlocutrice. De même, nous ne sommes pas experts et ne pourrions vous donner d'avis sur le prix évalué de vos œuvres.

Par contre, comme indiqué, nous serons « la porte d'entrée » en vous fournissant le document qui attestera de votre situation au regard de l'association. Cela vous sera systématiquement demandé par Maître TEITGEN. Elle nous fera un compte rendu régulier de toutes les ventes que nous collationnerons et enverrons à Maître DELOMEL pour information et exploitation dans le cadre des procédures civiles ou pénales en cours ou à lancer. Nous verrons aussi comment ces informations peuvent aider à mieux gérer les situations.

Nous vous demandons pour l'ensemble de ces tâches une participation de 0.5 % du prix de vente. A titre d'exemple, cela représente 50 € pour une vente réelle de 10 000 €. Dans cet exemple, Maître TEITGEN vous verserait 9950 €. La vente de vos œuvres verra ainsi la première phase de ce dossier se terminer. Bien évidemment, vous n'avez aucune obligation de passer par Maître TEITGEN. Vous pouvez utiliser les services d'un commissaire priseur de votre choix. Mais dans ce cas nous ne pourrions pas vous aider.

Nancy, le 6 décembre 2016 :

Nous avons plusieurs adhérents qui détiennent actuellement les œuvres vendues par la société. Selon les contrats en notre possession, des frais vendeurs sont demandés à hauteur de 10 %.

Maitre TEITGEN, commissaire priseur, nous a donné son accord pour que les clients de la société ARTECOSA puissent bénéficier du même système que pour les clients ARISTOPHIL. Il ne sera pas demandé de frais vendeurs par la salle des ventes. Vous économiserez ainsi ces 10 %. Par contre, il vous sera demandé d'être adhérents de l'association. Le lien ci-dessus permet de la faire sans difficulté. La revente des œuvres va générer obligatoirement une perte. Cette action n'empêche pas les recours juridiques ou judiciaires. Les modalités d'envoi de ces œuvres et la gestion par la salle des ventes seront précisées dans un très proche avenir.

Vous trouverez d'autres informations dans la page ARTECOSA consultable à l'adresse suivante : ARTECOSA : La cousine d'ARISTOPHIL.

Nancy, le 13 octobre 2016

Nous avons enfin le nom de la société qui va se charger de vous restituer les œuvres. Il s'agit de la société AGUTTES. Nous ne disposons pas dans l'immédiat de l'offre faite par cette société. Dès que nous l'aurons, elle sera examinée avec soin pour voir si elle ne contient pas de pièges. Un mail spécial sera adressé à nos adhérents.

Nancy, le 23 juillet 2016

Maitre LELOUP THOMAS a lancé un appel d'offre pour rendre les œuvres de ces contrats. Le délai expire le 27 juillet. Les contrats de garde ont été dénoncés le 30 juin. C'était une démarche obligatoire pour rendre les œuvres. Nous ferons un mail détaillé à nos adhérents expliquant les conséquences de ce nouvel appel d'offre.

Nancy, le 20 avril 2016 :

Nous proposons aux adhérents de l'association propriétaires de leurs œuvres dans le cadre des contrats AMADEUS de vendre celles-ci par l'intermédiaire de la salle des ventes ANTICTHERMAL représentée par Maitre TEITGEN Sylvie. La vente sera faite sans commission à verser par les vendeurs à l'exception d'une commission de 0.5 % demandée par l'association. Par ailleurs tous les frais et modalités pratiques liés à la vente sont pris en charge par la société ANTICTHERMAL.

Cette approche permettra de vendre les œuvres dans les conditions les plus sécurisées possibles dans tous les domaines. L'ADC LORRAINE remercie Maitre TEITGEN d'avoir accepté la vente dans ces conditions. L'association continuera son action pour informer et défendre ses adhérents tant dans le domaine civil que dans le cadre de la procédure pénale en cours.

Vous retrouverez dans le lien ci-dessous comment fonctionne le pôle Aristophil et comment devenir adhérent :

ARISTOPHIL : LIQUIDATION JUDICIAIRE le 5 août 2015 de la société.

Par ailleurs, nous travaillons avec Maitre TEITGEN pour regarder si cette solution est applicable aux clients détenant des oeuvres dans le cadre des contrats ARTECOSA.

Cordialement

Le pôle Aristophil et Maitre TEITGEN